



**Conseil Économique
et Social**

Distr.
GÉNÉRALE

E/CN.4/2001/108
21 novembre 2000

FRANÇAIS
Original : ARABE/FRANÇAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Cinquante-septième session
Point 8 de l'ordre du jour provisoire

QUESTION DE LA VIOLATION DES DROITS DE L'HOMME DANS LES TERRITOIRES
ARABES OCCUPÉS, Y COMPRIS LA PALESTINE

Note verbale datée du 15 septembre 2000, adressée au Haut-Commissariat des Nations Unies
aux droits de l'homme par la délégation permanente de la Ligue des États arabes
auprès de l'Office des Nations Unies à Genève

La délégation permanente de la Ligue des États arabes auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève présente ses compliments au Haut-Commissariat aux droits de l'homme des Nations Unies et a l'honneur de lui faire parvenir ci-joint le rapport concernant les pratiques israéliennes dans les territoires palestiniens et arabes occupés durant la période janvier-juillet 2000.

La délégation permanente de la Ligue des États arabes tient à exprimer sa vive inquiétude quant à l'aggravation de la situation des civils arabes dans les territoires occupés par Israël, comme détaillé dans le rapport ci-annexé, et prie le Haut-Commissariat aux droits de l'homme des Nations Unies de considérer ce rapport* comme document officiel et de bien vouloir le distribuer aux membres de la Commission des droits de l'homme à sa cinquante-septième session.

* Reproduit tel quel, en anglais et en arabe seulement.